

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°61-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 2 JUIN A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 27 mai 2026

Affichage Mairie : Mercredi 27 mai 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX JérémY, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Renouvellement de 3 conventions de mises à disposition du personnel du DOMTAC pour les services périscolaires :

Rapporteur : Catherine LAVET

Mme l'adjointe demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de 3 conventions de mise à disposition de salariés du DOMTAC affectés au service périscolaire pour renfort dès la rentrée scolaire 2026-2027, soit du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027 dans les conditions suivantes :

- 2 mises à disposition pour des interventions sur le temps méridien ainsi que le périscolaire du soir durant les jours scolaires soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis (des jours scolaires uniquement) de 11h30 à 13h30 et de 16h15 à 18h15 (soit 4h/jour). La contrepartie financière au DOMTAC étant de 996 € chacune.
- 1 mise à disposition pour des interventions sur le temps méridien de 11h30 à 13h30 durant les jours scolaires soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis (des jours scolaires uniquement). La contrepartie financière au DOMTAC étant de 485 €.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ACCEPTER le renouvellement de 3 conventions de mise à disposition de salariés du DOMTAC affectés au service périscolaire pour renfort dès la rentrée scolaire 2026-2027, soit du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027 dans les conditions suivantes :

- 2 mises à disposition pour des interventions sur le temps méridien ainsi que le péri-scolaire du soir durant les jours scolaires soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis (des jours scolaires uniquement) de 11h30 à 13h30 et de 16h15 à 18h15 (soit 4h/jour). La contrepartie financière au DOMTAC étant de 996 € chacune.
 - 1 mise à disposition pour des interventions sur le temps méridien de 11h30 à 13h30 durant les jours scolaires soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis (des jours scolaires uniquement). La contrepartie financière au DOMTAC étant de 485 €
- DIT que Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

